



## ARRÊTÉ N° 158/2024

### **Circulation Alternée par Feux Tricolores Chaussée Rétrécie/ interdiction de Stationner Abords Rond-Point des Charrières, VC2, Rue Ste Anne Du 02 au 25 Octobre 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 26 septembre 2024 de réglementer la circulation aux abords du rond-point des Charrières, sur la VC2 et rue Ste Anne pour des travaux de VRD du 2 au 25 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux de VRD, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier aux abords du rond-point des charrières, sur la voie communale n°2 et rue Ste Anne du 2 au 25 octobre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 01/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 3 octobre 2024